



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 193-F
... mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

SÉANCE PLÉNIÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 25 mars 1998 à 9 heures

Président par intérim: M. E. BORG (Malte)

Sujets traités

Documents

1	Déclaration du Président de Maltacom	-
2	Présentation du Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde	-
3	Rapport du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT)	8
4	Présentation du rapport stratégique	99
5	Présentation des projets de priorités et du projet de Plan stratégique	71, 75
6	Présentation des propositions pour les travaux de la Conférence	27, 35, 45, 76, 83, 97, 107, 129
7	Observations générales sur le projet de Plan stratégique	-

1 Déclaration du Président de Maltacom

1.1 Le **Président de Maltacom** indique que sa compagnie est le principal fournisseur de télécommunication à Malte et qu'elle deviendra publique à la fin du premier semestre 1998, date à laquelle 40% de ses actions seront vendues sur les marchés nationaux et internationaux. Le cadre réglementaire a été modernisé en vue de tenir compte des pratiques nouvelles; les orientations stratégiques, les méthodes d'exploitation et la culture d'entreprise de Maltacom sont actuellement revues afin d'être mises en conformité avec ce nouveau cadre ainsi qu'avec le nouveau statut juridique et commercial de Maltacom. Maltacom a aligné ses orientations stratégiques sur celles des organisations de télécommunication les plus modernes, ce qui fait d'elle un partenaire tout à fait acceptable pour des transactions en Méditerranée. Elle a élaboré un programme sur le long terme comprenant des projets qui contribueront à accroître la richesse des actionnaires et à encourager le développement de l'infrastructure des télécommunications et des ressources humaines de Malte. Elle poursuit une politique visant à optimiser tous les actifs de la compagnie, comme en témoignent la cadence accrue de ses activités et le nombre de projets exécutés. Avec l'aide de l'UIT, Maltacom construit actuellement un collège moderne de formation aux télécommunications qui participera au projet GTU/GTTI et qui sera connecté aux pays voisins pour dispenser une formation classique et un téléenseignement.

1.2 La situation géographique et la stabilité de Malte font de ce pays un partenaire tout à fait valable pour les opérations de concentration. Maltacom a noué des alliances stratégiques avec les grands opérateurs internationaux, ce qui a accéléré la mise en oeuvre de divers services et en a assuré l'amélioration constante dans les années à venir. L'Etat a désigné la compagnie comme son seul agent pour l'exploitation des systèmes et technologies satellitaires nationaux et internationaux. Maltacom s'est engagée à protéger l'héritage environnemental et culturel du pays et s'est associée à l'effort entrepris par l'Etat pour restaurer La Valette.

1.3 Avec la transformation du monde en un village planétaire - grâce essentiellement aux applications des télécommunications - les possibilités de prendre en commun des mesures pour utiliser au mieux les atouts et les enjeux des télécommunications modernes et pour faciliter un développement équitable et harmonieux à l'échelle de la planète se sont multipliées. A cet égard, les efforts de l'UIT ont été déterminants. Maltacom n'a donc ménagé aucun effort pour satisfaire les besoins logistiques de la Conférence et a aussi lancé un programme en faveur des PMA dans le cadre duquel elle financera une formation et apportera une assistance pour un PMA différent tous les deux ans. D'autres compagnies devraient suivre l'exemple de Maltacom car le droit de communiquer est un droit fondamental de l'homme.

2 Présentation du Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde

2.1 Le **Directeur du BDT** présente le Rapport et précise que l'accès universel en est le thème principal. Plusieurs questions sont traitées, à savoir comment les pays en développement peuvent accéder aux télécommunications dans le nouvel environnement libéralisé, comment l'accord sur le commerce des services des télécommunications conclu dans le cadre de l'OMC va accélérer la libéralisation et comment assurer le financement des investissements dans un environnement multi-opérateurs et un régime de concurrence. Le Rapport passe par ailleurs en revue les progrès réalisés depuis la publication du "Chaînon manquant", s'efforce de définir quelles sont aujourd'hui les disparités dans le domaine de l'information et de redéfinir la notion de téledensité pour l'appliquer à la fourniture de services autres que la téléphonie vocale. Il donne une description convaincante du nouveau concept de télécommunauté ou de télécentre.

2.2 Le **représentant du BDT**, poursuivant la présentation du Rapport, fait observer que même si l'accord de l'OMC et d'autres nouvelles tendances vont dans le sens d'une libéralisation des services de télécommunication, il y a un risque que les seuls bénéficiaires soient les abonnés d'affaires et que les petits utilisateurs soient lésés. Le Rapport s'attache donc à voir comment améliorer l'accès pour ceux qui utilisent peu les télécommunications, voire ne les utilisent pas du tout. Il se compose de cinq sections: exposé des niveaux de développement des télécommunications; établissement des prix, un des facteurs qui déterminent l'accès aux télécommunications; fourniture de services de télécommunication, tant sur plan technique que sur le plan de la politique générale; définition de l'accès universel, et redéfinition de l'accès à l'ère d'Internet.

2.3 Il ressort du Rapport que dans 43 pays il y a moins d'une ligne téléphonique pour 100 habitants. La plus forte télédensité est observée bien sûr dans les pays développés, la téléphonie mobile et les services Internet étant l'apanage des pays les plus développés. Le Rapport note qu'il y a de grandes disparités: par exemple, il y a plus de serveurs Internet en Estonie et plus d'abonnés au téléphone mobile en Thaïlande que dans l'Afrique tout entière. Le temps nécessaire pour augmenter la télédensité varie aussi d'un pays à l'autre et les pays qui ont les télédensités les plus fortes - plus de 50 lignes pour 100 habitants - sont les mieux placés pour accroître encore leur télédensité à un rythme encore plus rapide, alors que les pays où la télédensité est inférieure à 1 ont besoin en moyenne de 50 ans pour réaliser un large accès aux télécommunications. Compte tenu de l'importance des télécommunications aujourd'hui, très peu de pays peuvent se permettre d'attendre aussi longtemps. Atteindre une télédensité d'au moins 1 ligne pour 100 habitants dans les 43 pays qui sont encore au-dessous de ce niveau doit devenir un objectif prioritaire. Les disparités sont grandes entre les pays mais elles le sont aussi à l'intérieur même des pays: les zones rurales sont souvent les zones les plus densément peuplées et les lignes téléphoniques sont concentrées dans les zones urbaines. On critique souvent le fait d'utiliser la télédensité comme indicateur, faisant valoir qu'elle ne reflète pas avec exactitude l'accès réel. Elle ne reflète pas, par exemple, la situation des pays arabes dans lesquels la quasi-totalité des ménages ont une ligne téléphonique, bien que le nombre par rapport à la population totale soit faible. Le nombre de foyers ayant un téléphone pourrait être une nouvelle façon de mesurer l'accès.

2.4 Passant à la deuxième section consacrée à l'établissement des prix, l'orateur dit que la tendance est à maintenir les prix les plus bas possible afin que le plus grand nombre de personnes puissent avoir le téléphone. Le problème toutefois est que dans les pays en développement la plupart des utilisateurs sont riches et concentrés dans les zones urbaines. A Lima, au Pérou, par exemple, 100% des ménages situés dans la tranche de revenus la plus élevée ont le téléphone. Des prix bas bénéficient donc aux couches aisées et non à celles qui le sont moins. Lorsque les tarifs ne recouvrent pas le coût des services téléphoniques, il n'y a pas de fonds à réinjecter dans le réseau pour élargir les services.

2.5 A l'autre extrême, il y a l'établissement des prix en fonction des coûts lorsque les prix des communications internationales et longue distance baissent au détriment des taxes locales et fixes. Les entreprises divergent toutefois sur la mesure dans laquelle les utilisateurs locaux devraient payer pour les autres services. Dans de nombreux cas les opérateurs sont en concurrence pour les communications longue distance mais pas pour les communications locales et constatent qu'il est plus facile d'augmenter les taxes perçues sur les abonnés résidentiels. Le Rapport tente de donner un

chiffre moyen pour la fourniture des services locaux et conclut que la très grande majorité des ménages ne peuvent pas s'offrir le téléphone, d'où la nécessité de concevoir de nouvelles politiques d'établissement des prix. Enfin, dans la dernière section, par accès universel on entend le fait que chaque ménage ait un téléphone à un prix raisonnable; de plus, des objectifs vers lesquels les pays devraient tendre sont également indiqués.

3 Rapport du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT) (Document 8)

3.1 Le **Président du CCDT** présente le rapport du CCDT (Document 8) qui rappelle le mandat du CCDT, expose brièvement les thèmes abordés dans les diverses réunions et renferme un certain nombre de projets de résolutions et de recommandations à soumettre à l'examen de la CMDT-98. Le CCDT a participé à une réunion commune avec les deux autres organes consultatifs de l'UIT, à savoir le GCR et le GCNT, réunion qui était un exercice extrêmement utile. Il a également examiné des projets de nouvelles Questions pour la période d'études à venir, lesquelles seront aussi examinées par la CMDT-98 et a formulé un certain nombre de recommandations connexes. Lorsqu'il a examiné la structure et les méthodes de travail de l'UIT-D, le CCDT a passé en revue un certain nombre de rapports et de propositions, en particulier les recommandations du Groupe UIT-2000. La Conférence de plénipotentiaires à venir prendra une décision sur la proposition visant à élargir la participation aux travaux du CCDT. Le CCDT a souscrit à cette proposition, et à titre expérimental, à ouvert sa réunion finale à d'autres membres; cette participation accrue a été fructueuse. L'orateur fera d'autres observations sur des points précis mentionnés dans le rapport lorsqu'ils seront examinés par la Conférence.

3.2 Le **Directeur du BDT** ajoute que les projets de résolutions et de recommandations reproduits dans l'Annexe 3 du Document 8 seront examinés par les commissions et groupes de travail de la plénière compétents: par exemple, le projet de Résolution 2 sera examiné par le Groupe de travail de la plénière sur le secteur privé; les projets de Résolutions 3 et 4 relatifs aux travaux des commissions d'études devraient être examinés par les Commissions A ou B, selon le cas; le projet de Recommandation 1 concerne le rôle de la CMDT et ses liens avec le Forum mondial des politiques de télécommunication. Le projet de Recommandation 2, Annexe 4, traite de l'avenir du CCDT, en particulier de sa transformation en un groupe consultatif ouvert, comme l'a dit l'orateur précédent; il serait important d'assurer une représentation équilibrée et une continuité dans les travaux du CCDT.

3.3 Le **représentant de la Syrie** souscrit à l'idée de transformer le CCDT en un organe consultatif ouvert. Il convient qu'il sera important de maintenir une représentation équilibrée et propose donc de fixer un chiffre minimal pour la représentation des pays en développement. Les conclusions exposées dans le rapport du CCDT ne seront pas, elles aussi, inutiles pour les discussions du Groupe de travail de la plénière sur le Plan d'action de Buenos Aires.

3.4 Le **représentant de la Russie** rend hommage aux travaux du CCDT et se déclare favorable à l'idée de transformer cet organe en un groupe consultatif ouvert. Il suppose qu'il y aura dans la Conférence d'autres occasions de formuler des observations sur les points précis du Rapport, ce que confirme le **Président par intérim**.

4 Présentation du rapport stratégique (Document 99)

4.1 Le **Directeur du BDT** dit que le rapport stratégique reproduit dans le Document 99 est la base du projet de Plan stratégique et espère qu'il sera utile à la Conférence pour la préparation de la Déclaration et du Plan d'action de La Valette. Il se compose d'un résumé analytique et d'une introduction. La Section I décrit la stratégie d'ensemble de tout le développement des télécommunications: la sous-section 1 traite des nouvelles possibilités de développement social, économique et culturel, décrit les réformes relatives à la réglementation, la société de l'information et renvoie aux accords commerciaux; la sous-section 2, consacrée au financement des projets de télécommunication à l'ère de la restructuration, donne des exemples des nouveaux mécanismes qui pourraient être utilisés à cette fin, en particulier les arrangements concernant les règlements internationaux; la sous-section 3 décrit la notion de partenaires du développement des télécommunications et souligne le rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales à cet égard. Le rapport stratégique expose également dans leurs grandes lignes les activités du nouveau Secteur du développement de l'UIT et donne des exemples des initiatives qu'il a prises. Dans la Section II, on essaie de définir une stratégie d'avenir pour le Secteur du développement et on décrit quatre principaux modes d'action; la sous-section 2 traite des nouveaux outils pour le renouveau du Secteur et propose quatre orientations stratégiques.

5 Présentation des projets de priorités et du projet de Plan stratégique (Documents 71 et 75)

5.1 Le **Directeur du BDT** présente le Document 71 qui énonce les projets de priorités pour l'UIT-D pour la prochaine période d'études - 1999-2003 - telles qu'elles ont été déterminées par les diverses réunions régionales et préparatoires en vue de la CMDT-98. Ces priorités sont présentées sous la forme d'un tableau organisé par région: Afrique, Amérique, Etats arabes, Asie et Pacifique, Europe et pays de la CEI; des propositions de mesures de suivi sont également indiquées. L'orateur attire l'attention sur le développement rural et l'accès universel aux services de télécommunication qui sont une priorité pour toutes les régions mais fait observer qu'en ce qui concerne la réforme du secteur de la réglementation et de la législation, les priorités varient beaucoup d'une région à l'autre. Le document devra être une base utile de discussions pendant la Conférence.

5.2 A la suite d'observations formulées par les **représentants de l'Arabie saoudite** et de **l'Allemagne**, le **Secrétaire** confirme qu'une fois présentés les projets de priorités et le projet de Plan stratégique à la présente séance dans le but d'indiquer leur champ d'application, les commissions et les groupes de travail de la plénière auront la possibilité d'avoir des discussions détaillées, à l'issue desquelles le débat s'achèvera en plénière.

5.3 Le **Directeur du BDT** présente le projet de Plan stratégique de l'Union pour la période 1999-2003 (Document 75) qui a été établi par le Groupe de travail du Conseil chargé de la planification stratégique. Il sera examiné par le Conseil avant d'être soumis à la prochaine Conférence de plénipotentiaires. La Section III du projet de Plan stratégique énonce les objectifs, stratégies et priorités généraux pour l'Union dans son ensemble, alors que la Section IV contient les objectifs pour les trois Secteurs séparément. Le plan pour l'UIT-D, sur lequel l'orateur s'arrête brièvement, est exposé en détail dans la Section G. Compte tenu du calendrier des différentes réunions et conférences concernées, le Groupe de travail du Conseil a examiné le projet de Plan

stratégique avant que la stratégie pour l'UIT-D soit examinée à la CMDT-98 mais a décidé que le texte proposé par le CCDT devrait être inclus dans le projet de Plan stratégique, étant entendu qu'il s'agit là d'un texte provisoire et que le Conseil devra le réexaminer à sa session de 1998, compte tenu des résultats de la CMDT-98. La Section G sera donc révisée, pour tenir compte des décisions prises à la CMDT-98 et devra faire référence à la Déclaration et au Plan d'action de La Valette.

6 Présentation des propositions pour les travaux de la Conférence (Documents 27, 35, 45, 76, 83, 97, 107 et 129)

6.1 Le **représentant de l'Union de radiodiffusion Asie-Pacifique**, présentant le Document 27, dit que de tout temps l'évolution des services de radiodiffusion a été différente de celle des autres services de télécommunication, avec une distinction claire entre leurs moyens de fourniture. Toutefois, ce n'est plus le cas aujourd'hui et les consommateurs ont librement accès à une gamme de services très divers dont la fourniture est assurée par différents moyens. Les stratégies et politiques de développement de l'infrastructure des télécommunications devraient tenir compte de cette nouvelle réalité et fixer des critères pour la capacité globale, compte tenu des services à fournir et compte tenu du fait que la mise en place de réseaux spécialisés pour divers services ne sera vraisemblablement pas la meilleure solution au niveau national. Les services de radiodiffusion sont un élément essentiel de la durabilité du développement des télécommunications nationales. Toutefois, ces services sont de plus en plus disponibles au-delà des frontières et il faudra élaborer des politiques pour ce qui est de la répartition des coûts et une réglementation concernant les tarifs pour garantir une concurrence loyale. L'orateur espère donc qu'il sera tenu dûment compte des besoins du secteur de la radiodiffusion dans tous les résultats de la CMDT-98. Le Document 27 formule des propositions précises à cet égard qui, il faut l'espérer, seront examinées d'un oeil bienveillant par les participants.

6.2 Le **représentant de la Télécommunauté Asie-Pacifique** présente le Document 35, qui rend compte de l'élargissement de la coopération et de la coordination au sein de la Télécommunauté Asie-Pacifique. Les questions abordées dans le document se présentent sous forme de cinq projets de résolutions et de trois projets de propositions. Le projet de Résolution [APT-1] qui cherche à établir un équilibre entre les avantages d'un environnement commercial concurrentiel et la nécessité d'offrir dans les zones rurales et mal desservies des services à des prix abordables, est une bonne illustration de l'approche qu'ont adoptée les Etats Membres de la Région Asie-Pacifique.

6.3 Le **représentant des Etats-Unis**, présentant le Document 45, dit que depuis la CMDT-94, des efforts considérables ont été faits pour mettre en place l'infrastructure mondiale de l'information sur les bases des principes incarnés dans le Plan d'action de Buenos Aires. Les Etats-Unis ont voté des lois visant précisément à encourager la concurrence dans le secteur des télécommunications afin d'élargir la gamme des nouvelles technologies à la disposition des consommateurs, de les rendre plus accessibles et d'élargir la définition du service universel. Il importe maintenant de faire en sorte que les avantages de la révolution de l'information ne s'arrêtent pas aux frontières des pays développés. Les Etats-Unis sont prêts à contribuer à la réalisation de cet objectif en adoptant des mesures comme l'initiative qu'ils ont récemment prise en Ouganda "L'éducation au service du développement et de la démocratie" ou en mettant en commun les compétences politiques et techniques pour la mise en place d'infrastructures appropriées. Mettant en lumière certains points du Document 45, l'orateur souligne qu'il faut définir des priorités précises et établir un budget

transparent pour les activités de l'UIT-D et du BDT; l'UIT-D doit davantage mettre l'accent sur l'assistance fournie aux Etats Membres pour libéraliser leur marché des télécommunications, en faisant du CCDT un organe ouvert et doté de méthodes de travail plus souples dont la structure s'inspire de celle des organes consultatifs des autres Secteurs de l'UIT. La diffusion de l'information, par exemple sur Internet, et la coordination avec les organisations régionales, avec les autres Secteurs de l'UIT et avec les Membres des Secteurs, devraient être améliorées.

6.4 Le **représentant du Soudan** présente le Document 76 qui examine plus particulièrement la situation d'ensemble de la présence régionale, l'objectif étant de renforcer cette présence par le biais des programmes inclus dans le Plan stratégique; ce document traite également de la réforme et de la restructuration du BDT ainsi que de la nécessité pour la CMDT-98 d'adopter un programme spécial d'assistance en faveur des pays les moins avancés.

6.5 Le **représentant de la République slovaque**, présentant le Document 83, donne un aperçu de l'assistance que l'UIT a fournie à son pays ces dernières années dans le domaine de la gestion économique et du développement des ressources humaines en télécommunication, au titre d'un projet du PNUD, ce qui a permis d'utiliser avec succès le logiciel PLANITU élaboré par des experts de l'UIT. Depuis, ce système a été perfectionné et étendu à un grand nombre de pays. La République slovaque recommande donc que l'activité PLANITU figure dans le programme de développement du BDT pour les cinq années à venir et propose d'accueillir un atelier régional pour les pays européens et pour d'autres pays utilisant le système PLANITU.

6.6 Le **représentant de la France** présente le Document 97 qui reflète les vues des pays de la CEPT. Les propositions relatives aux commissions d'études de l'UIT-D soulignent la nécessité d'une plus grande souplesse dans les méthodes de travail du Secteur et d'une meilleure coordination entre les commissions d'études des différents Secteurs de l'UIT. Les relations avec des organisations internationales comme la Commission européenne ou la CEPT en matière réglementaire pourraient être améliorées. Il convient d'établir des priorités dans la liste des projets de nouvelles Questions dressée par le CCDT en évitant tout chevauchement avec les travaux des autres Secteurs. Il faudrait également accorder une plus grande importance à la dimension régionale de l'UIT-D, éventuellement par la création de groupes de rapporteurs régionaux. La section 2 du Document 97 reproduit une série de propositions relatives au rôle du Secteur du développement et aux priorités possibles pour le futur Plan d'action de La Valette en mettant l'accent en particulier sur les points suivants: nécessité pour le Directeur du BDT de mettre au point un plan financier et un plan opérationnel appropriés pour l'UIT-D; l'inclusion d'indicateurs de développement des ressources humaines dans les tâches de l'UIT-D; la création de partenariats stratégiques à long terme; la participation éventuelle d'organisations non gouvernementales et l'élaboration d'une méthode pour l'évaluation des mesures et des résultats.

6.7 Le **représentant du Canada** présente le Document 107 contenant des observations sur le Plan d'action de La Valette et attire également l'attention des participants sur le Document 129 contenant une déclaration du Président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), mettant l'accent sur l'importance fondamentale de l'accès universel et sur ses liens avec le développement, sur la nécessité de parvenir à un développement durable en intégrant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux objectifs des autres secteurs de la société, et sur la nécessité d'encourager le succès des partenariats à tous les niveaux. De l'avis du Canada, l'UIT devrait faire porter tous ses efforts sur les domaines prioritaires énoncés dans le Document 107: développement des capacités institutionnelles et des capacités en ressources

humaines des pays en développement; réforme du secteur, l'accent étant mis sur la création de partenariats; projets pilotes mettant davantage à contribution l'industrie et le secteur privé; évaluation permanente de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires comme base du partenariat, de la réforme et du renforcement des capacités. Le Document 107 contient également un projet de résolution relative à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement.

7 Observations générales sur le projet de Plan stratégique

7.1 Le **représentant de l'Indonésie**, se reportant au projet de Résolution 2 (Encourager la croissance de l'infrastructure de l'information dans les pays en développement) proposée par la Télécommunauté Asie-Pacifique dans le Document 35, dit que son pays a fait, depuis la CMDT-94, des efforts considérables pour mobiliser des ressources afin d'accélérer le développement des télécommunications grâce à la coopération. Au cours des cinq dernières années, l'objectif escompté a été dépassé de 60% grâce à la coopération avec les investisseurs du secteur privé nationaux et étrangers.

7.2 Le représentant du Venezuela fait observer que, pour des raisons techniques, les documents contenant les observations et les propositions de pays d'Amérique latine n'ont pas encore été distribués, et demandant que ces contributions soient prises en considération dans les discussions ultérieures, pendant lesquelles ces pays se réservent le droit de formuler leurs propositions, le **représentant du Venezuela** dit que le document auquel il se réfère (Document 117) contient 17 propositions des pays d'Amérique latine; le **représentant du Japon** dit que les propositions de son pays (Document 105) sont axées sur la mise en place d'un mécanisme permettant de fixer des priorités dans les activités de développement, processus difficile mais essentiel compte tenu des contraintes financières; le **représentant de l'Arabie saoudite** (Document 114) explique que la question délicate de l'établissement de priorités doit être liée à l'attribution des fonds et à un examen de la participation financière du secteur privé; le **représentant du Sénégal** (Document 110) déclare que dans un environnement en pleine mutation, la stratégie générale de l'UIT devrait être axée sur le développement et qu'il est essentiel pour l'Union, en tant que fournisseur de services, de satisfaire les besoins de ses clients.

7.3 Le **représentant de l'Allemagne** considère que le BDT pourrait être renforcé si les commissions d'études étaient davantage soutenues dans leurs travaux et si les travaux du CCDT étaient étayés par la mise en oeuvre du projet de Résolution 2 figurant dans le rapport du CCDT (Document 8) et si cet organe devenait une structure ouverte prenant des décisions sur la base du consensus.

7.4 Le **représentant du Kenya**, soulignant l'importance de la radiodiffusion dans les pays en développement, demande au BDT d'apporter une assistance pour la mise en place de services de radiodiffusion et en particulier pour le développement des ressources humaines. Il appuie l'idée de faire du CCDT un groupe ouvert et demande instamment aux pays en développement, en particulier à ceux d'Afrique, de mettre tout en oeuvre pour assister aux réunions du CCDT qui sont l'occasion pour eux d'exprimer leurs points de vue.

7.5 Le **représentant de l'Union de radiodiffusion Asie-Pacifique** dit qu'au cours des quatre dernières années, le partenariat du BDT avec les organisations régionales et internationales a été essentiel à la bonne mise en oeuvre du Plan stratégique. Il espère que le Plan d'action plus global proposé pourra être réalisé sans occasionner de déséquilibre entre les Secteurs et que des mécanismes seront mis en place pour créer des partenariats permettant de mettre en oeuvre les projets du BDT.

La séance est levée à 12 h 05.

Le Secrétaire:
H. PIETERSE

Le Président par intérim:
E. BORG